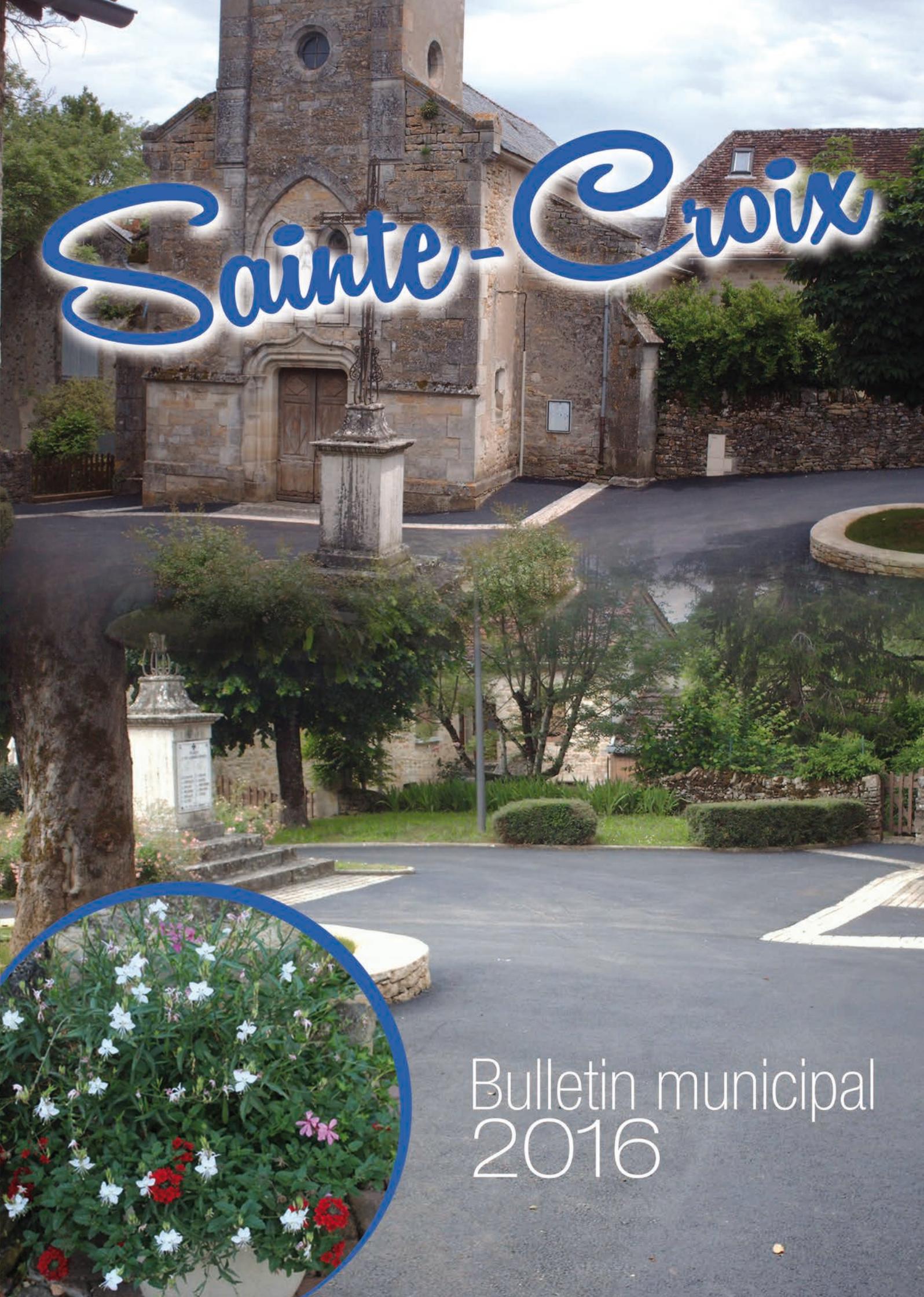


Sainte-Croix



Bulletin municipal
2016



Comme chaque année, vos élus ont le plaisir de vous faire parvenir le bulletin municipal.

Vous y trouverez les réalisations et les principales informations sur la vie de la commune.

Bienvenue et bonne intégration aux nouveaux habitants.

Merci aux acteurs qui contribuent à l'épanouissement de notre commune : les actifs qu'ils soient agriculteurs, entrepreneurs, artisans, salariés..., les employés de la mairie et tous ceux qui oeuvrent individuellement ou collectivement à la vie de notre collectivité.

Soutenons nos associations, scolarisons autant que possible les enfants à l'école du village.. C'est grâce à l'effort de tous que Sainte-Croix avancera.

Vos élus ont été amenés à donner leur avis sur plusieurs points importants, entre autre le projet d'arrêté du périmètre de la future communauté de communes proposé par le préfet. Après un débat et un vote à bulletin secret, chacun a pu s'exprimer en toute démocratie.

Dans notre pays, des évènements dramatiques ont endeuillé bien des familles et traumatisés l'ensemble de la population. Nous adressons un message de solidarité aux victimes et à leur proches confrontés à ces effroyables drames.

Quelles que soient nos convictions, ne fuyons pas le dialogue, seule la fraternité chère à notre pays, capable de s'enrichir de nos différences, est la voix qui conduit à une paix durable, bâtissons là ensemble.

Bonne lecture à tous.

Raymond BONESTEBE

INFOS PRATIQUES

Aux nouveaux habitants

Vous venez de vous installer sur la commune de Sainte-Croix, pensez à :

- demander le changement d'adresse figurant sur vos papiers d'identités
- vous inscrire sur la liste électorale de la mairie avant le 31 décembre de l'année en cours
- prévenir le centre des impôts, votre caisse d'assurance maladie, la caisse d'allocation familiale....

Pour toutes questions d'ordre pratique, pour vous aider dans votre vie quotidienne ou tout simplement vous familiariser avec votre nouveau lieu de vie n'hésitez pas à contacter la mairie.

Installation de nouveaux artisans et commerçants sur notre commune

C'est avec grand plaisir que nous accueillons sur notre commune et que nous leur souhaitons bonne chance à Lydie Cocq et Dominique Balijon qui ont repris en février le restaurant qui s'appelle désormais L'Auberge du Clocher et à Quentin Lagriffoul qui s'est installé à Balard en tant que charpentier - menuisier.

Mairie

Le Bourg 12260 STE-CROIX
Tél.: 05 65 81 61 86 - Fax: 05 65 81 53 94
mairie-ste-croix@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h - 12 h	9 h - 12 h		9 h - 12 h	9 h - 12 h
13h30 - 17 h	13h30 - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h

Ecole

Ecole publique Célestin Rossignol
Le Bourg
Contact : 05 65 81 74 84
Mail : 0120650S@ac-toulouse.fr

Syndicat Intercommunal des eaux de Foissac/Spac

Le Garric - 12260 Foissac 05 65 64 66 88
Site Internet : sie.de.foissac.pagesperso-orange.fr

ENEDIS (ex ERDF)

Dépannage (24 h/24) 09 726 750 12
Branchements/Raccordements 09 69 32 18 63

Restaurant

L'Auberge du Clocher.....05 65 81 65 58

Boulangerie-pâtisserie Tabac Journaux

Philippe CLAUZEL 05 65 81 61 87

Artisans - Entreprises - Services

SARL Gibier des Causses 05 65 81 68 50

Achat et vente de gibiers

Jean-Pierre BOSCUS 05 65 45 11 71

Artisan polyvalent

Jean-Pierre GALAN 05 65 81 62 87

Affûteurs

Philippe LAURENS 06 62 58 22 84

Carreleur, Multi Services

Jacques VIVEN 06 14 18 62 49

Entretien espaces verts, travaux divers

Bruno HARDOUIN 05 65 29 58 07

Fabrication de mobilier en bois

Nicholas POWELL 06 20 55 10 40

Maçon bâti ancien

Bruno BES 06 22 28 06 69

Maintenance industrielle

BMC 05 65 81 51 66

Biven Matériaux Composites: Matériaux composites

Chantal MEME 05 65 45 31 20

Marchand ambulant

Gilles DELPERIE 05 65 81 51 09

Négociant en bestiaux

Laurence CADENET 06 52 65 21 47

Peintre décorateur peinture-decoracion-meubles.com

David TRANIER 05 65 45 17 62

Plomberie - Chauffage

Jean-Luc LEZOURET 05 65 81 50 79/06 25 11 84 79

Menuisier

Jean BES 05 65 81 63 87

Serrurier

Alexis TEULIER 05 81 21 80 28

Maintenance industrielle

MAZARS Frères 05 65 45 29 44/06 84 37 00 30

Travaux publics

EURL RICARD 06 27 77 41 34

Travaux publics, travaux agricoles

Sylvain COUDERC 05 65 45 09 16

Maraîcher (bio) lesjardinsdelavalette.fr

Gaëc du Sol à l'Homme 05 65 81 52 43/06 13 92 71 49

Vente directe pain, œufs, farine, viande bovine (bio)

David «Piotr» PETRYSZYN 06 74 48 15 77

Artiste Tatoueur

Quentin LAGRIFFOUL 06 29 55 47 00

Charpente, menuiserie

Assistantes Maternelles Agréés

Thérèse DELBES 05 65 81 73 48

Gîtes ruraux

Mas de Fournier *Liliane Bonestèbe* 05 65 81 62 35

La Garrigue *Régine Calvet* 05 65 81 68 81

La Valette *Bernard Couderc* 05 65 45 42 91

Sévenet *Francis Durrieu* 05 65 81 49 87/06 11 67 91 17

Le Cros *Arlette Esteve* 05 65 81 65 35

Sériols *André Lauriac* 05 65 81 62 70

Fréjaviolle *Michel Lenoir* 05 65 29 76 57

La Bouyssonie *Marie-Claude Lézouret* 05 65 81 50 79

Marin *Roland Vinel* 05 65 81 61 84

VOS DÉMARCHES

Carte d'identité

La demande se fait en mairie en fournissant, une copie de l'acte de naissance (en cas de première demande), 2 photos d'identité, un justificatif de domicile et l'ancienne carte (en cas de renouvellement). En cas de perte ou de vol, un timbre fiscal de 25 € est à joindre à la demande.

La carte d'identité est gratuite, elle est valable 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

Le délai de délivrance est important, actuellement 4 semaines, n'attendez pas au dernier moment.

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

Marin *Isabelle Laschon* 06 27 45 43 00

Mas du Sol *Danielle Sallabery* 06 07 91 00 16

La Conque *Marie-José Louchart Dumont* 06 12 85 79 59

Location des salles communales

Pour toute location une caution de 305€ sera demandée.

	Habitants de la commune	Particuliers hors commune	Réservations
Salle de Cénac	152€	259€	Mairie
Foyer Ste-croix	50€ <i>supp. chauffage 20€ du 15 oct. au 15 avril</i>	100€ <i>supp. chauffage 20€ du 15 oct. au 15 avril</i>	Teyssède Sylvie 05 65 81 51 43
Salle de marin	76€	120€	Mairie <i>Pour les tables et les bancs s'adresser à M^{me} Thérèse Gineste au 05 65 81 73 48</i>

Communauté de communes

ZA des Grèzes 12260 Villeneuve
Tél.: 05 65 81 68 28 - villeneuvois@orange.fr
Site Internet : www.villeneuvois.eu, en plus des informations sur la vie de la communauté vous trouverez sur ce site des informations sur les communes.

Pour cela vous devez vous rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement vous sera remise.

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

ELECTIONS 2017

L'année 2017 sera une année d'élections: élections présidentielles les 23 avril et 7 mai et élections législatives les 11 et 18 juin.

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur la liste électorale peuvent le faire en se rendant en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2016.

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pour objectif de mieux insérer dans notre société les personnes handicapées, et ce quel que soit le type de leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif). Les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public doivent être accessibles aux personnes handicapées (art R123-2 du code de la construction).

La commune a demandé à un bureau d'étude de réaliser un diagnostic accessibilité de tous les bâtiments recevant du public.

Il ressort du diagnostic que l'ensemble des bâtiments est à mettre en conformité. La préfecture a validé l'agenda d'accessibilité programmée.

La programmation des travaux sera la suivante :

- 2017: vestiaires
- 2018: Foyer, salles des fêtes de Cénac et de Marin
- 2019 et 2020: les bâtiments scolaires
- 2021: la mairie
- 2022: les trois églises

Certains de ces travaux seront réalisés en régie (par la commune).

A savoir que la loi concerne tous les locaux ouverts au public et notamment les commerces qui doivent également être rendus accessibles.

CABINE TÉLÉPHONIQUE

L'unique cabine téléphonique située à côté du monument aux morts de Sainte-Croix va être déposée par Orange.

BIBLIOTHÈQUE

La mairie dispose d'un espace bibliothèque ouvert aux heures d'ouverture du secrétariat.

La bibliothèque départementale de prêt met à disposition un dépôt d'environ 200 ouvrages variés: romans, biographies, voyages, arts, cuisine, documentaires, livres à gros caractères et livres pour enfants.

Le prêt de ces ouvrages est gratuit et ouvert à tous.

TRÈS HAUT DÉBIT

L'accès à internet par la fibre optique pour chaque foyer aveyronnais ne pourra pas être atteint au même rythme dans tout le département.

Pendant une période transitoire de plusieurs années des opérations de montée en débit du réseau existant permettront à certains foyers de bénéficier d'un débit internet compris entre 8Mbps et 50Mbps.

Certains secteurs de notre commune bénéficieront de cette montée en débit courant 2017.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Depuis le 2 novembre 2015, un RAM (relais d'assistantes maternelles) a ouvert au lieu-dit La Coustoune, commune de Villeneuve (derrière le gymnase).

Le RAM est animé par Laure Frimigacci, professionnelle de la petite enfance. Il est destiné aux parents ou futurs parents employant une assistante maternelle, aux assistantes maternelles et aux personnes souhaitant avoir des informations sur le métier d'assistante maternelle.

Vous pouvez joindre l'animatrice du RAM au 05 65 65 83 09.

CADEAU DE FIN D'ANNÉE AU PLUS DE 85 ANS

En décembre 2015, la commune a distribué à toutes les personnes de plus de 85 ans domiciliées sur la commune ou en maison de retraite un colis composé d'une boîte de chocolats et d'une bouteille de vin. Cette initiative sera renouvelée fin 2016.

PROJET DE FUSION DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La loi NOTRE: Nouvelle Organisation Territoriale de la République vise entre autres, à renforcer les intercommunalités.

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), présidée par le préfet, est composée de représentants des communes, des intercommunalités, de conseillers départementaux et régionaux. Elle a élaboré le schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma prévoit de passer de 36 à 19 communautés de communes dans le département.

Notre commune ainsi que les communes de Ambeyrac, Balaguier d'Olt, La Capelle Balaguier, Foissac, Montsalès, Naussac, Ols et Rhinodes, St-Igest, St-Rémy, Salles-Courbatiés, Saujac et Villeneuve forment l'actuelle communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot. L'arrêté préfectoral prévoit la fusion de notre communauté de communes avec les communautés de communes du canton de Najac et du Villefranchois. La commune de Balaguier d'Olt ne fera pas partie de ce nouveau périmètre puisque sa demande d'intégration de la communauté de communes du Grand Figeac a été validée par les Préfets du Lot et de l'Aveyron.

Cette nouvelle communauté serait donc composée des communes suivantes: Ambeyrac, Bor-et-Bor, Foissac, La Capelle-Balaguier, La Fouillade, Laramière, La Rouquette, Lunac, Maleville, Martiel, Monteils, Montsalès, Morlhon-le-Haut, Najac, Naussac, Ols-et-Rhinodes, Promilhanes, St-André-de-Najac, St-Igest, St-Rémy, Ste-Croix, Salles-Courbatiés, Sanvensa, Saujac, Savignac, Toulonjac, Vailhourles, Villefranche-de-Rouergue et Villeneuve soit 29 communes pour un peu moins de 27 500 habitants.

Le conseil municipal de Sainte-Croix a rejeté l'arrêté de projet de périmètre de la future communauté de communes par 7 voix contre, 7 voix pour et 1 abstention.

OREILLES EN BALADE

Oreilles en Balade est un projet porté par le centre Culturel Aveyron Ségala Viaur qui consiste à proposer aux visiteurs un parcours sonore familial (écoute adulte et écoute enfant) matérialisé par des bornes. Il s'agit d'un projet participatif, ce sont les habitants des lieux qui racontent. La balade enfant sera réalisée par les élèves des écoles.

Les communes choisies par le centre Culturel Aveyron Ségala Viaur sont des communes qui disposent d'un patrimoine bâti de qualité.

Les points d'écoute retenus sont:

- le porche et l'église de Cénac
- la croix de Sauveté à l'entrée de Ste-Croix
- l'église de Ste-Croix
- le travail devant la mairie
- la rue pavée
- la place et l'église de Marin

Les enregistrements pour les parcours adultes ont eu lieu au début du mois d'août.

Les enregistrements pour les parcours enfants

seront réalisés au cours de l'année scolaire 2016/2017.

La participation de la commune à ce projet sera de 3 000€.

AIDE FINANCIÈRE POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Les propriétaires occupant de logement de plus de 15 ans peuvent bénéficier d'une aide financière en fonction de leurs revenus pour des travaux de rénovation thermique (isolation, chauffage, VMC, menuiseries...).

Renseignez-vous auprès du guichet unique pour les travaux d'économie d'énergie: ADIL de l'Aveyron 05 65 73 18 00.

ETAT CIVIL

2^{ÈME} SEMESTRE 2015 ET 1^{ER} SEMESTRE 2016

Naissances

Nayan FRAYSSINET RATTINA
Elly PUECHBERTY
Elioth DE ANDRADE
Mathéo LAURENS
Noé MOREAU

Décès et transcriptions de décès

Bernard VIVENS
Marie COUTAREL épouse SOL
Emilia COURNEDE épouse FOISSAC

INFORMATION SUR LES FRELONS ASIATIQUES: SIGNALEZ LES NIDS DÈS LE PRINTEMPS!

A partir du mois d'avril, chaque fondatrice ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction de son nid dans un lieu protégé: abri de jardin, auvent, carport, encadrement de fenêtre ou de porte, avancée de toit, grange, cache moineaux...

En début de saison, ce nid ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles la fondatrice dépose ses œufs. La fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières.

L'élimination du nid est donc facile à condition de s'assurer que la fondatrice soit bien dans son nid au moment de l'intervention.

Cette intervention peut se faire par des méthodes mécaniques (écrasement du nid et de sa fondatrice, aspiration) ou chimiquement. Une intervention nocturne est donc conseillée pour s'assurer de la présence de la fondatrice.

Ce nid primaire sera éventuellement quitté pendant l'été si l'emplacement ne convient plus et ce, quand le nombre d'ouvrières sera suffisant. Cette migration sera suivie du développement du nid définitif qui contiendra jusqu'à 2000 insectes. Ce nid définitif est souvent situé en hauteur ce qui rend les interventions de destructions difficiles et coûteuses. Soyez donc vigilant dès le mois d'avril pour une détection la plus précoce possible des nids (taille du nid : de 5 à 30 cm).

La destruction d'un nid est affaire de spécialiste : **vous pouvez contacter LDR (Lagarrigue Désinsectisation Ramonage) au 06 20 25 13 51.**

COMPTEUR LINKY

Lors de sa réunion du 22 juillet 2016, le conseil municipal s'est prononcé sur le déploiement des compteurs Linky.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (Contre 11 - Pour 4), le conseil municipal demande aux organismes concernés (SIEDA et Enedis) de tenir compte des demandes des habitants de la commune de Ste-Croix en suspendant l'installation des compteurs Linky par principe de précaution et en attendant plus d'informations.

DÉCORATIONS DE NOËL

En période de fin d'année le village de Ste-Croix prend un air de fête avec un sapin devant la croix et des décorations à la mairie et à l'école. Ces décorations sont mises en place par un groupe de bénévoles et le personnel communal aidé par les enfants devant l'école.

REPRISE DE CONCESSIONS

La procédure de reprise de concessions abandonnées lancée en 2014 arrivera à son terme en 2017.

Des panneaux ont été apposés sur les concessions concernées afin d'informer les familles et ainsi leur permettre de se manifester auprès de la mairie.

Pendant toute la durée de la procédure, qui s'étale sur 3 ans, chaque famille peut intervenir pour remettre la concession en bon d'état d'entretien, dans ce cas la procédure de reprise sera alors levée.

A l'issue de cette période de 3 ans, la commune reprendra les emplacements restés dans le même état.

FÉLICITATIONS

La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif a été attribuée à Nicole Nouviale domiciliée sur notre commune.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

LE BUDGET

Le budget prévisionnel pour l'année 2016 a été approuvé à l'unanimité le 15 avril 2016.

Le budget principal et le budget assainissement s'équilibrent ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	644 759.57€	444 424.00€
Budget assainissement	23 009.70€	17 200.67€

Budget principal

En dépenses de fonctionnement 133 539€ sont prévus pour les charges à caractère général, 159 500€ pour les charges de personnel et 39 300€ pour les charges de gestion courante. Le remboursement des intérêts est de 2 700€ et 36 000€ ont été inscrits en dépenses imprévues.

A cela il faut ajouter 22 000€ reversés à la communauté de communes au titre de l'attribution de compensation et un virement de 230 700€ vers la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des impôts et taxes

155 000€, des dotations et participations 230 700€, de produits de services et autres soit environ 40 000€ et du résultat reporté de 213 400€.

Projet principal de l'investissement l'engagement des travaux d'aménagement du bourg de Ste-Croix dans le cadre de la dernière tranche de travaux Coeur de village, mais aussi la défense incendie, l'achat de panneaux de signalisation, des travaux sur le patrimoine immobilier de la commune, l'achat d'équipements divers et le remboursement de l'emprunt.

Les recettes de cette section sont constituées principalement du fonds de compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement, des subventions du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR et du virement de la section de fonctionnement.

Budget assainissement

La section d'exploitation du budget assainissement est constituée par les dépenses d'entretien de la station d'épuration, du réseau et des pompes de relevage. La redevance assainissement payée par les usagers du réseau d'assainissement collectif en est la recette principale.

La section d'investissement est constituée du remboursement du capital de l'emprunt.

L'état de la dette de 2010 à 2016

Année	Budget principal Dette en capital au 1er janvier	Budget assainissement Dette en capital au 1er janvier	Annuités à payer (capital + intérêts)
2012	187 357.57	58 000.00	4 488.84
2013	149 944.15	55 100.02	5 786.60
2014	116 084.60	51 203.38	5 395.07
2015	85 688.18	47 336.74	5 198.22
2016	119 626.90	43 500.10	5 086.10

Le remboursement de la dette représente cette année 6.5% des dépenses d'investissement pour le budget principal.

Evolution des taux d'imposition

Le conseil municipal a décidé de reconduire les taux 2015 pour l'année 2016.

	2016	Taux moyens départementaux 2015	Taux moyens nationaux 2015
Taxe d'habitation	8.35%	19.08%	24.19%
Foncier bâti	13.56%	20.34%	20.52%
Foncier non bâti	64.27%	84.15%	49.15%

TRAVAUX

Enfouissement des réseaux à Marin et remplacement des luminaires

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, l'ensemble des luminaires ont été remplacés à Marin. Le coût total des travaux pour l'enfouissement des réseaux et le remplacement des luminaires s'élève à 64 515.29€ répartis ainsi :

- enfouissement réseaux téléphoniques : 9 861.71€ soit 50% du total des travaux, Orange a financé les 50% restant,
- enfouissement réseaux électriques : 31 225.38€ soit 30% du total des travaux qui ont été financé par le SIEDA
- luminaires : 23 428.20€. Une subvention de 7 809€ nous a été attribuée par le SIEDA pour les luminaires.

La place et les ruelles ont été entièrement rénovées pour 19 014€. Le Département nous a attribué 8 000€ au titre du fonds de péréquation de la taxe professionnelle pour ces travaux.

Aménagement talus

Environ 300m² de bâche ont été posés sur la partie haute du talus situé côté nord du village de Ste-Croix afin d'y planter à l'automne des végétaux rampants.

VOIRIE

Travaux 2016

Goudronnage

- Mas de Darre (jusqu'au chemin de randonnée / limite avec commune de Villeneuve)
- Les Pradelles
- Les Pougets
- Renforcement Combecat au niveau des containers poubelle aux maisons Mazars
- VC du stade (de la RD jusqu'au stade)
- La Dricherie - La Pauzette
- La Massépie (du carrefour de Turenne jusqu'au stade)

Dérèglement et fossés

Route de Bervic après Dordogne
Mas de Darre
Le Stade
La Dricherie / La Pauzette

Divers

Mur de soutènement ruisseau à Biraussel
Mur pont de Bervic

Point à temps

Route de Cambous

L'enveloppe pour 2016 s'élève à 55 558€. Les travaux seront réalisés par ETPL&V pour le goudronnage et le point à temps, Ricard pour les dérasements et fossés, et GDibat pour les murs des ponts.

Le revêtement de la voie d'accès à l'école ainsi que celui de la voie communale 53 (voie qui part vers Bouquiès) ont été refait pour un montant de 23 523.60€ TTC. Le Département nous a accordé une subvention 11 600€ au titre du produit des amendes de police pour l'ensemble de ces travaux.

Défense incendie

Lors d'une rencontre avec Mr Gach, responsable du centre de secours de Villefranche-de-Rouergue, la défense incendie sur la commune a été évoquée. La commune envisage la pose d'une réserve (citerne souple) vers la salle des fêtes de Marin afin d'avoir une réserve artificielle en cas d'incendie à l'ouest du village de Marin.

Des bornes incendie seront installées au carrefour des départementales 76 et 588 face au château de L'Oustal et sur la route du Mas du Sol.

Travaux divers

L'employé communal a refait le mur de la

fontaine face à l'ancienne scierie Ricard et celui autour d'un arbre sur la place de Marin.

Cœur de village

Afin de poursuivre les aménagements réalisés en 2015, la municipalité a engagé une réflexion pour l'aménagement du centre du village de Ste-Croix. Une réunion publique a permis de présenter aux habitants le projet qui prévoit :

- la pose de pavés (identiques à ceux qui ont été mis à l'entrée des rues) entre l'église et la mairie,
- l'ensemble des rues serait refait en enrobé (possibilité de faire un enrobé gratté qui est plus gris que l'enrobé normal),
- les trottoirs existants seraient traités en béton désactivé,
- les espaces verts existants seront conservés,
- la pose de bordures (au ras de l'enrobé) autour des arbres,
- la pose de dauphins en fonte aux descentes des eaux pluviales existantes,
- la rue pavée sera restaurée.

Ces travaux seront réalisés début 2017.

Panneaux de signalisation

Des panneaux de signalisation devenus illisibles ou en très mauvais état ont été remplacés.

De nouveaux panneaux seront installés afin d'indiquer des lieux-dits ou hameaux qui n'ont pas de signalisation à ce jour.

Services techniques

Le camion acheté en 2005 a été remplacé à l'automne 2015 par un véhicule plus récent.



Eglises

L'angelus de l'église de Cénac ne sonnait plus depuis plusieurs mois en raison d'une panne sur une pièce de du tableau de commande. Un nouveau tableau a été installé.

A l'église de Marin, c'est le moteur de volée d'une cloche qui a été remplacé.



Espaces pique nique

Des tables avec bancs ont été installés à Sainte-Croix près du Foyer et à la salle des fêtes de Marin.

L'ECOLE CELESTIN ROSSIGNOL

Les horaires sont :

lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h55 - 12h et 13h30 - 15h45
mercredi : 8h55 - 11h35

Les activités péri-éducatives sont proposées du lundi au vendredi de 15h45 à 16h30.

La garderie fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 8h55 et de 16h30 à 18h30.

Les tarifs sont :

	Familles non imposables	Familles imposables
Matin	0.90€	1.00€
Soir	0.90€	1.00€

Le mercredi de 11h35 à 12h30 la garderie est gratuite.

Les repas sont livrés par l'EHPAD Marie Vernières de Villeneuve. le tarif du repas enfant sera de 2.95€ pour l'année scolaire 2016-2017.

Au mois de mars, les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont partis en voyage scolaire pendant 4 jours accompagnés de leur enseignante Hélène Archerray et de Christine et Sarah (employées à l'école) à la rencontre du patrimoine aveyronnais.

Ils ont étudié l'architecture gothique de la cathédrale de Rodez et les vitraux de Stéphane Belvèze avec une animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire de l'agglomération de Rodez.

Puis, ils ont poursuivi ce travail en découvrant l'architecture romane de l'abbatiale de Conques, son trésor et les vitraux contemporains de Pierre Soulage dont ils ont visité le Musée.

Le voyage s'est clôturé par une journée au château de Calmont d'Olt où ils se sont initiés à la découverte de l'artillerie médiévale.





La classe d'Hélène a également participé à la cérémonie du 11 novembre et à l'opération «Monuments de Mémoire» en rédigeant la fiche signalétique du monument aux morts de Ste-Croix. Vous pouvez consulter cette fiche sur le site internet monumentsdememoire.fr.

La classe de Christophe a effectué une sortie à la ferme pédagogique du Marigot située sur la commune de La Fouillade. Chacun a pu repartir avec son pain fabriqué sur place.

Comme l'année précédente tous les élèves ont été à la piscine de Villefranche-de-Rouergue. Le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), en partenariat avec la MAIF, a participé à l'opération «permis cycliste et circuit d'éducation routière» avec les écoles de Gaurels et Toulonjac. Le circuit avait été implanté dans le village de Ste-Croix.

En fin d'année scolaire, l'ensemble des élèves a passé une journée à la ferme équestre du Mas de Laval où ils ont visité la chèvrerie et la fromagerie. La journée s'est poursuivie par des balades à cheval.

Pour cette rentrée scolaire l'équipe enseignante est composée de Hélène Archerray et Yolande Couffignal qui remplace Christophe Louge-Soulé. L'école accueille 49 enfants de la petite section au CM2.

Les activités péri-éducatives

La réforme des rythmes scolaires est appliquée dans les meilleures conditions, les animateurs offrent aux enfants des activités riches et variées de 15h45 à 16h30 : initiation à la magie et aux échecs, activités manuelles, activités sportives, chorale, un atelier sons et rythmes (percussions, danses et chants), un atelier musical avec fabrication d'instruments de musique. Le mercredi midi, les enfants ont la possibilité d'aller au centre de loisirs de Villeneuve (inscription préalable obligatoire). Un bus, gratuit pour les familles, les prend à l'école de Ste-Croix et les dépose au CLSH de Villeneuve.

L'association des Parents d'Élèves organise chaque année des manifestations, cet engagement contribue au financement des nombreuses sorties des enfants : voyage scolaire, transports en bus ou encore achat de matériel.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Soucieux de préserver des conditions de vie agréables dans notre commune, il nous paraît indispensable de respecter au quotidien quelques règles élémentaires et générales de comportement citoyen.

Les animaux

Nous rappelons que la divagation des chiens est interdite. Ils ne peuvent circuler sur la voie publique et dans les espaces publics qu'à la condition d'être tenus en laisse. Leurs propriétaires doivent veiller à ramasser les déjections de leur animal.

Petits rappels sur les ordures ménagères et le tri

Les sacs noirs pour les ordures ménagères doivent être déposés fermés dans les containers avec un couvercle marron.

Les sacs jaunes sont utilisés pour les emballages recyclables (bouteilles et flacons en plastique, papier, briques alimentaires et emballages en carton, boîtes et emballages métalliques) et sont à déposer dans les containers avec un couvercle jaune.

Courant juillet 2016, le SYDOM a fait distribuer par La Poste sa lettre d'information «SYDOM Infos» accompagnée d'un mémo tri. Ce mémo tri se présente sous la forme d'un autocollant repositionnable. Si vous l'avez perdu ou si vous ne l'avez pas reçu vous pouvez le demander en mairie.

Nous vous rappelons que des sacs poubelle sont distribués en mairie à tous les habitants de la commune.

Le verre

Nous vous demandons de respecter les règles de bon sens en matière de collecte du verre. Il s'agit de recycler du verre et uniquement du verre, inutile donc de laisser vos dépôts (céramique, faïence, cageots, emballages divers) à proximité des colonnes à verre.

La déchetterie

La déchetterie située à la zone artisanale des Grèzes à Villeneuve est à disposition des habitants pour y déposer encombrants, appareils électriques, textiles, etc ...

Encore bien trop souvent nous constatons que certaines personnes déposent à côté des containers poubelles des déchets qui ne font pas partis des ordures ménagères ou du tri sélectif.

La déchetterie est ouverte 33 heures par semaine :

- lundi 13h - 18h

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

- samedi : 8h -13h

L'accès est gratuit, avec obligation de présenter le macaron «laissez passer» disponible en mairie.

RÈGLEMENTATION des feux et brûlage à l'air libre des déchets verts

► Incinération des végétaux sur pied (écobuage)

Une réglementation spécifique s'applique selon l'arrêté préfectoral du 11 juin 2010

		Par vent > 40km/h quelle que soit la période de l'année	1er janvier au 28 février	1er mars au 30 avril	1er mai au 14 juin	15 juin au 30 septembre	1er octobre au 31 décembre
Propriétaire ou ayant droit	Massif Millau - Grands Causses, Saint Affricain et Sud	Interdiction	Déclaration en mairie	Autorisation délivrée par la mairie	Déclaration en mairie	Interdiction	Déclaration en mairie
	Autres communes	Interdiction	Déclaration en mairie	Autorisation délivrée par la mairie	Déclaration en mairie	Autorisation délivrée par la mairie	Déclaration en mairie
Autres usagers, tout public	Toutes communes	Interdiction					

L'arrêté peut être consulté en mairie ou sur la site Internet de la Préfecture de l'Aveyron Onglet «Politiques Publiques» « Environnement prévention des risques» rubrique «Feux de forêts».

► Règlementation brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les ménages issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies, d'arbres et autre pratiques similaires est interdit en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient **la valorisation des déchets verts** plutôt que leur brûlage : le compostage, le broyage ou le dépôt à la déchetterie.

► Les déchets verts agricoles

Taille des arbres et des haies peuvent être brûlés sur les parcelles dont l'agriculteur est propriétaire ou locataire sous réserve de ne pas utiliser de produit polluant pour faciliter la combustion.

Par contre les règles de la PAC interdisent de brûler les résidus de cultures.

Ces dispositions peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires lors de périodes de sécheresse.

RÈGLEMENTATION des bruits de voisinage

L'article 13 de l'arrêté préfectoral 2000-02427 du 11 décembre 2000 portant réglementation des bruits de voisinage précise que «les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles du voisinage, et ceci de jour comme de nuit».

Cet arrêté (article 14) prévoit également que Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, d'appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ainsi il est bon d'essayer de respecter la quiétude de tout un chacun pour éviter tout conflit.



CGI Graphic - 12260 Siles-Condentiers - 05 85 81 7320

